



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aéroports : Loire-Atlantique

Question écrite n° 11239

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer qu'il est prévu, dans la commune de Notre-Dame-des-Landes, en Loire-Atlantique, un aérodrome international. Il lui demande s'il peut lui indiquer ou en est, a l'heure actuelle, ce projet.

Texte de la réponse

Reponse. - La zone d'aménagement diffère aéroportuaire Ouest-Atlantique, dans le secteur de la commune de Notre-Dame-des-Landes, destinée a constituer une réserve foncière pour un éventuel transfert de l'aérodrome de Nantes-Château-Bougon, a été créée par arrêté préfectoral le 11 janvier 1974. Cette ZAD devenant caduque en 1988, les communes concernées, dotées d'un POS (plan d'occupation des sols) approuvé, ont institué un droit de préemption urbain au profit du département de la Loire-Atlantique. A ce jour, 610 hectares environ ont ainsi été acquis par le conseil général de la Loire-Atlantique.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11239

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1517